

## RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

Cra - Centre de recherches administratives

## SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Aix-Marseille université - Amu

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023**  
VAGUE C



Au nom du comité d'experts<sup>1</sup> :

Stéphane Manson, Président du comité

Pour le Hcéres :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

<b>Président :</b>	M. Stéphane Manson, La Rochelle Université
	M. Sébastien Bernard, université Grenoble Alpes — UGA
<b>Experts :</b>	M. Benjamin Defoort, CY Cergy Paris Université
	Mme Carole Gallo, université de Lille
	Mme Juliette Olivier-Leprince, université de Bourgogne

## REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquier-Briand

## CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de recherche administratives
- Acronyme : Cra
- Label et numéro : UR 893
- Nombre d'axes : 2
- Composition de l'équipe de direction : Professeur Frédéric Lombard

## PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

## THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le Centre de Recherches Administratives est une unité de recherches dont les travaux portent sur le droit public interne, plus particulièrement sur le droit administratif. Constitué d'une équipe, le Cra organise ses travaux autour de deux axes : le droit administratif global et comparé d'une part, les mutations du droit administratif, d'autre part.

## HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Cra est une unité de recherche d'Aix-Marseille Université. Spécialisé en droit administratif, il est rattaché à la Faculté de droit et de science politique, au sein de laquelle il est localisé, 3, Avenue Robert Schumann à Aix-en-Provence.

Le Cra est inscrit de longue date dans le paysage de la recherche juridique. Créé en 1966, il est aujourd'hui l'héritier de « l'école aixoise de droit administratif » dont nombre de ses membres ont marqué de leur empreinte l'étude du droit administratif au cours des dernières décennies.

## ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le Cra est rattaché à l'école doctorale « droit et sciences politiques » (ED n° 67) d'Aix-Marseille Université. Il est par ailleurs membre de la fédération de recherche « Droit, pouvoirs et sociétés » (FED n° 4280), créée en 2008, qui regroupe les douze unités de recherche de la Faculté de droit et de science politique, dans une finalité interdisciplinaire.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

<b>Personnels permanents en activité</b>	
Professeurs et assimilés	6
Maîtres de conférences et assimilés	7
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées	0
Personnels d'appui à la recherche	2
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>	<b>15</b>
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	7
Personnels d'appui à la recherche non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	45
<b>Sous-total personnels non permanents en activité</b>	<b>52</b>
<b>Total personnels</b>	<b>67</b>

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON TUTELLES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULÉ « AUTRES ».

Employeur	EC	C	PAR
Aix-Marseille Université	13	0	2
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

## BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	111,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	14,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.)	41,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	0,0
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	33,0
<b>Total en euros (k €)</b>	<b>199,0</b>

## AVIS GLOBAL

Le Cra peut se prévaloir de quatre atouts.

En premier lieu, au-delà de sa prestigieuse histoire, le rayonnement scientifique de l'unité est assuré sur le plan national, voire international, par la qualité de la production scientifique de la plupart de ses membres, autant que par leur notoriété individuelle.

En deuxième lieu, la nouvelle direction de l'unité, en s'appuyant sur un diagnostic d'une grande lucidité des atouts et difficultés, a su insuffler une nouvelle dynamique au Cra, concrétisée notamment par l'obtention régulière de contrats doctoraux. Elle est également parvenue à maintenir à flot le réseau européen jadis constitué par d'anciens membres de l'unité, aujourd'hui en retraite. Le réseau est au service de l'axe « droit administratif comparé et global » et en constitue le principal outil. Ces deux thématiques méritent d'être cultivées par le Cra (en dehors de l'annuaire, on peine à en déceler le reflet dans la production scientifique) car elles confèrent à l'unité une singularité remarquable, tant ces objets sont délaissés par la recherche juridique.

En troisième lieu, le Cra dispose de moyens importants en regard de ses modestes dimensions. Deux personnels d'appui à la recherche y sont affectés. En outre, la dotation annuelle de 18 000 euros octroyée par Amu est abondée par des recettes complémentaires issues de financements propres (conventions de recherche ; formation continue).

Enfin, en quatrième lieu, l'orientation affichée par le Cra vers l'étude de nouveaux objets (« la métropolisation » et « les nouvelles modalités de l'action publique ») est riche de virtualités. Elle permettra d'octroyer au second axe (« Les mutations du droit administratif ») une coloration thématique plus originale.

Les atouts notables de l'unité ne doivent pas masquer les quatre éléments de fragilité auxquels le Cra est confronté.

Le premier est relatif à la fragilité des effectifs, qui constitue un handicap pour l'unité, d'autant que ces effectifs sont en légère baisse depuis la précédente évaluation par le comité d'experts (11 enseignants-chercheurs contre 12 en 2017). Cette faiblesse objective finit par avoir raison de la bonne volonté des membres de l'unité lorsqu'il s'agit d'engager des actions collectives de recherche, de diversifier les thématiques de travail, d'engager des interactions avec d'autres unités ou d'encadrer des travaux doctoraux.

Le deuxième concerne la production scientifique collective insuffisamment identifiable. Certes, l'annuaire européen d'administration publique, qui fédère les contributions de plusieurs membres de l'unité, est désormais ancré dans les traditions du Cra. Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de cet événement récurrent, les membres du Cra ne travaillent sur aucun objet commun, suffisamment fédératif, apte à rejaillir sur le rayonnement collégial et institutionnel de l'unité. Le constat effectué en 2017 par le comité Hcéres doit être réitéré : le Cra demeure avant tout une confédération de talents individuels.

Le troisième concerne l'insuffisante mise en valeur des liens du Cra avec d'autres unités, liens qu'il serait possible d'intensifier. Le Cra évolue au sein d'une communauté scientifique (Amu) d'une forte densité et d'une large diversité. Des outils sont à sa disposition (notamment, la fédération de recherche, qui réunit les unités rattachées à la Faculté de droit). L'augmentation et la valorisation des coopérations apparaissent d'autant plus

opportunes que l'unité est mono-disciplinaire (droit administratif), caractéristique singulière dans la communauté de la recherche juridique et, qu'en dépit de cette spécialité, elle ne réunit qu'un peu plus de la moitié des administrativistes aixois. Cet élément confère une identité particulière au Cra, mais participe aussi de sa fragilité.

Un constat du même ordre, plus atténué sans doute, peut être dressé à propos des relations du Cra avec les institutions locales ou le grand public.

Le dernier paramètre concerne le faible volume de doctorants, la diminution du nombre de soutenances et l'augmentation des abandons potentiellement révélatrices de lacunes dans leur accompagnement institutionnel par le Cra. La désaffection pour la carrière académique n'explique probablement pas tout. L'effectif réduit des encadrants potentiels ainsi que le champ d'investigation mono-disciplinaire du Cra y contribuent sans doute. Des codirections ou cotutelles de thèses (avec d'autres unités, d'autres universités) permettraient peut-être d'y remédier.

# ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

## A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Le rapport Hcéres 2017 formulait cinq recommandations.

La période évaluée permet de relever une évolution positive accomplie par le Cra à propos de la première d'entre elles, relative à la présentation formelle de la recherche (alors organisée en quatre équipes). L'actuelle organisation en deux axes (« droit administratif global et comparé » et « mutations du droit administratif ») et la disparition consécutive des équipes signent un effort de réorganisation et de clarification.

En revanche, la prise en compte des quatre autres recommandations apparaît plus relative.

À propos de la participation des membres du Cra à la vie de l'unité et à son animation scientifique, le document d'autoévaluation signale des réunions régulières du conseil de laboratoire sans autre détail.

Était également préconisée une augmentation du nombre de doctorants et — parmi eux — de doctorants financés. Sur le premier aspect, des dispositions ont été prises consistant notamment à inclure la participation des membres du Cra à l'équipe pédagogique du Master 2 droit public fondamental, vivier de recrutement des doctorants. Néanmoins, leur nombre global n'a pas connu de croissance significative au cours de la période évaluée (26 inscrits en 2021 contre 28 en 2017). Au-delà, les documents font état d'un volume important d'abandons (17) ainsi que d'un nombre restreint de soutenances (8 contre 32 dénombrées par la précédente évaluation). Quant au second aspect, il est indiqué que la nouvelle direction du Cra est parvenue à obtenir un contrat doctoral par an pour l'unité. Néanmoins, le nombre de doctorants financés demeure limité (3) sachant que des financements extra-universitaires sont disponibles (dispositif Cifre, contrats de recherche conclus par l'unité notamment), ainsi qu'en atteste le financement vedecom obtenu en 2019.

Enfin, une ultime préconisation recommandait au Cra l'institution d'une dynamique de recherche collective autour de projets susceptibles de fédérer plusieurs membres de l'unité. Les faits observables, tout comme le document d'autoévaluation, démontrent que le Cra ne s'est emparé que trop timidement de cette préconisation. Dans le même ordre d'idée, le comité d'évaluation conseillait également une ouverture collaborative du Cra vers les autres unités de recherche d'Aix-Marseille Université, voire au-delà, dans un spectre de pluridisciplinarité dépassant les frontières du droit. Au cours de la période évaluée, le Cra n'est pas demeuré inactif en ce domaine. Le colloque européen d'administration publique — colloque annuel — se conforme de toute évidence aux perspectives envisagées par le comité. Il en est de même du colloque sur la métropolisation, organisé en 2018 avec le laboratoire de théorie du droit ou encore, de la participation du Cra au projet ANR Decomap. Conformément à l'intention de la direction du Cra, pareil commencement d'exécution mériterait d'être confirmé et amplifié dans les années à venir, afin d'obvier à un possible risque d'isolement du Cra.

## B — DOMAINES D'ÉVALUATION

### DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

#### Appréciation sur les ressources de l'unité

Malgré des effectifs modestes, le Cra déploie ses recherches au sein d'un large spectre disciplinaire, circonscrit au droit administratif. Un appui à la recherche étoffé (deux personnels affectés à l'unité) ainsi que des ressources financières substantielles confèrent au Cra des moyens satisfaisants.

Le nombre limité d'enseignants-chercheurs — en diminution sur la période évaluée — affecte néanmoins les perspectives de développement de la recherche collective et l'évolution de l'unité vers l'étude de nouvelles thématiques.

### Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Les activités du Cra ont gagné en clarté par la présentation, en deux axes, de sa production scientifique. Les deux nouveaux objets de recherche envisagés par l'unité ouvrent les perspectives d'une dynamique collective et interdisciplinaire qui fait encore défaut.

À l'exception des travaux du réseau européen de droit administratif, la production de l'unité ne se rattache pas au « droit administratif global et comparé » pourtant annoncé par l'intitulé de l'un des deux axes ; axe historique du Cra.

### Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Le Cra se conforme à un mode de fonctionnement souple et informel, favorisé par les dimensions modestes de l'unité. Il soutient ses membres enseignants-chercheurs et personnels administratifs dans le déroulement de leur carrière.

Le Cra est régi par un règlement intérieur obsolète. Les procédures de participation, de délibération, et de décisions ne sont pas formalisées.

## *1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le profil scientifique des membres du Cra permet à l'unité de couvrir un large spectre au sein du champ du droit administratif, dans une perspective disciplinaire généraliste. L'unité se compose de onze enseignants-chercheurs (un recrutement par an depuis 2018) et de 26 doctorants. Deux personnels d'appui à la recherche y sont également affectés. Leurs fonctions incluent néanmoins des missions de scolarité pour deux formations rattachées au Cra.

La dotation annuelle d'Aix-Marseille Université (18 000 Euros) paraît suffisante pour parer aux besoins de l'unité, d'autant que le Cra a perçu, au cours de la période évaluée, d'importantes ressources issues de sa participation à deux programmes de recherche (Vedecom et Decomap : 2 x 45 000 Euros). De manière plus ponctuelle (organisation de colloques), l'unité bénéficie également de financements issus d'appels à projet lancés par la Métropole d'Aix-Marseille (environ 1500 Euros par an) ou la Fédération de recherche « droits, pouvoirs et sociétés ». Son budget est également abondé par une partie des recettes procurées par le fonctionnement d'un diplôme d'université ouvert en formation continue (*Management des marchés publics*).

Une salle de documentation est accessible aux doctorants. Elle leur permet de développer, entre eux, une vie de laboratoire propice aux échanges.

### Points faibles et risques liés au contexte

Le Cra compte un nombre limité d'enseignants-chercheurs (11). Un effectif aussi restreint n'est pas sans conséquences quant à l'aptitude de l'unité à se saisir de nouvelles thématiques de recherche ou à s'inscrire dans une dynamique collective. Le document d'auto évaluation évoque d'ailleurs, sur ce point, la nécessité de recruter de nouveaux membres. Les forces vives de l'unité se heurtent rapidement aux limites de leur engagement. La faiblesse des effectifs du Cra est confirmée, sinon aggravée, par la dispersion des enseignants-chercheurs spécialisés en droit administratif (de cinq à dix environ) au sein de plusieurs autres unités de recherche de la Faculté de droit.

Les deux personnels administratifs rattachés au Cra cumulent leurs missions traditionnelles d'appui à la recherche avec des fonctions de scolarité. Pareille confusion des rôles ne contribue pas à une appréhension claire et rigoureuse des missions exercées.

## *2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

La restructuration formelle des activités de recherche autour de deux axes (« le droit administratif global et comparé » et « les mutations du droit administratif ») en lieu et place des quatre équipes précédentes contribue

à une meilleure visibilité de la recherche au sein de l'unité, dont les dimensions limitées justifient amplement pareille simplification.

Les deux nouveaux objets de recherche annoncés par le Cra, « la métropolisation » et « les nouvelles modalités de l'action publique » (numérique, nouvelles mobilités, activités d'intérêt général d'initiative privée) sont de nature à revivifier les activités de recherche de l'unité, dans une dynamique possiblement collective. Ces deux objets s'inscrivent en outre dans les deux axes récemment définis et peuvent être les vecteurs efficaces d'une ouverture interdisciplinaire qui, jusqu'à présent, faisait défaut au Cra.

### Points faibles et risques liés au contexte

L'affichage des deux axes de recherche de l'unité recèle un paradoxe. D'un côté, l'axe « droit administratif global et comparé » est porteur d'une identité très nettement affirmée et singulière dans le paysage de la recherche juridique. Il est en outre l'héritier d'une thématique que le Cra s'est appropriée de longue date. D'un autre côté, les travaux produits par l'unité ne sont pas, dans leur ensemble, rattachables à cette thématique. A l'exception d'un article publié en langue italienne en 2016, aucune publication n'emprunte *a priori* la méthode comparatiste ni n'aborde la question d'un droit administratif global. L'axe « droit administratif global et comparé » abrite le réseau européen d'administration publique constitué par le Cra, mais au-delà, il ne correspond pas au contenu de la production scientifique de l'unité.

### *3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cra se conforme aux principes d'une gouvernance participative informelle. Les enseignants-chercheurs et personnels d'appui à la recherche sont régulièrement réunis. La direction de l'unité déploie un important et bénéfique dynamisme.

Chaque membre du Cra a la possibilité de porter la responsabilité d'un projet, dès lors que celui-ci réunit au moins deux chercheurs de l'unité et qu'il s'inscrit dans l'un des deux axes thématiques.

L'unité est attentive aux conditions de travail des personnels d'appui à la recherche (demandes d'aménagements matériels des conditions de travail formulées auprès de l'Université). Elle soutient les enseignants-chercheurs dans leurs demandes de promotion ou de primes.

### Points faibles et risques liés au contexte

Un règlement intérieur standard, élaboré conformément à un modèle unique rédigé par Amu, est applicable au Cra depuis 2016. Jamais révisé depuis, il apparaît aujourd'hui obsolète et mériterait d'être amendé. Au-delà, l'architecture institutionnelle et les procédures de décision ne sont pas formalisées. Certes, les dimensions réduites de l'unité favorisent les interactions informelles. Toutefois, elles ne suffisent manifestement pas à compenser l'absence de formalisation et d'institutionnalisation.

Les doctorants ne participent pas au fonctionnement institutionnel de l'unité. Leurs représentants n'ont d'ailleurs pas été désignés. Le constat vaut également pour les deux personnels d'appui à la recherche.

Enfin, il s'avère qu'aucun des deux personnels en appui à la recherche n'est entièrement consacré au laboratoire, puisqu'ils assurent aussi des fonctions pédagogiques dans des diplômes. Si cette répartition semble bien fonctionner actuellement, le risque est que ces personnels se voient confier davantage de fonctions « extérieures » au détriment du laboratoire.

## DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

### Appréciation sur l'attractivité

Le talent et la notoriété des membres du Cra, reconnus par la communauté scientifique, sont un élément majeur de l'attractivité de l'unité. Le colloque international annuel de droit administratif et administration publique y contribue également. L'unité est associée à un projet ANR (Decomap) et se porte candidate à des appels à projets locaux ou nationaux. Amputé de sa composante sud-asiatique, le réseau international du Cra s'est toutefois contracté. Les interactions locales avec les unités de recherche d'Amu sont encore faibles. L'animation scientifique à destination des doctorants est perfectible.

## *1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cra bénéficie de la notoriété et du rayonnement scientifiques acquis par la très grande majorité de ses membres. Talentueux, reconnus par la communauté scientifique, les membres du Cra sont les dignes héritiers de leurs illustres prédécesseurs, qui ont contribué à fonder et faire vivre « l'école aixoise de droit administratif » à compter de la fin des années 1970. La succession aurait pu s'avérer périlleuse. Les chercheurs du Cra ont amplement démontré que le défi avait été relevé.

Les membres du Cra sont régulièrement invités à apporter leur concours aux travaux de nombreuses institutions académiques et unités de recherche d'autres établissements, à l'échelle nationale, européenne et internationale. Certains d'entre eux occupent des fonctions de responsabilité au sein de sociétés savantes (par ex. l'Association française pour la recherche en droit administratif) ou encore, des responsabilités éditoriales chez des éditeurs de premier rang (Dalloz ; LexisNexis).

Le rayonnement de l'unité doit beaucoup à la pérennité — depuis 40 ans — du colloque international annuel de droit administratif et administration publique, ainsi qu'à la publication de ses actes par l'annuaire européen d'administration publique, publié aux Presses universitaires d'Aix Marseille, dans lesquelles les membres du Cra assurent la direction d'une collection consacrée.

### Points faibles et risques liés au contexte

La nouvelle organisation du Cra n'a pas permis de conserver la thématique de recherche impliquant des relations avec l'Asie du Sud. Cette équipe, aujourd'hui disparue, contribuait pourtant au rayonnement international de l'unité non seulement par la participation occasionnelle de chercheurs de l'unité à des travaux et colloques étrangers, mais aussi et surtout, au titre du droit administratif comparé, par la collaboration soutenue avec des universités asiatiques. Le contexte en est le facteur avancé, mais cette raison étant par définition conjoncturelle, elle n'exclut pas la possibilité de réintroduire cette thématique à l'avenir : or, aucun projet en ce sens ne semble se dessiner, faute sans doute de chercheurs susceptibles de mener des recherches dans ce domaine après le départ d'un membre porteur, à titre individuel, de cette thématique.

Les interactions entre le Cra et les unités de recherche d'Aix-Marseille Université, unités nombreuses et très diversifiées, ne sont pas inexistantes, mais elles apparaissent encore insuffisantes, alors qu'elles constituent un vecteur efficace de développement de la recherche collective et contribuent au rayonnement de l'unité. Constitutive d'un handicap sous certains aspects, la dispersion, — au sein de plusieurs unités de recherche de la faculté de droit — des enseignants-chercheurs spécialisés en droit administratif, peut être perçue — sur ce point — comme une virtualité à exploiter.

## *2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cra met à disposition des doctorants des moyens matériels (une salle de travail, voire des bureaux, du matériel informatique ainsi que des ressources documentaires). Trois doctorants bénéficient aujourd'hui d'un contrat doctoral (un par an depuis 2018). Deux doctorants (sur les huit soutenances intervenues au cours de la période évaluée) ont été qualifiés par le Conseil national des universités aux fonctions de maître de conférences. Les « matinées du Cra » (séminaires d'actualité ou de présentation de travaux à destination des doctorants), interrompues à l'occasion de la crise sanitaire, ont été relancées à compter de la rentrée 2022 (« Les ateliers du Cra ») sur un rythme trimestriel.

Des sessions d'information et de sensibilisation aux pratiques de la science ouverte (plateforme Hal) ont été organisées à destination des membres de l'unité.

### Points faibles et risques liés au contexte

Les mécanismes et procédures d'information, d'accompagnement, d'association et de participation des doctorants au fonctionnement de l'unité ne sont pas formalisés et apparaissent, en pratique, insuffisamment développés. Par ailleurs, les contacts informels entre doctorants et enseignants-chercheurs — potentiellement facilités par l'existence de la salle de documentation accessible à tous — sont décrits par les doctorants comme rares, voire inexistantes. Enfin, l'absence de doctorants relativement anciens, voire de post-doctorants au sein de l'unité, aboutit à l'absence de relai d'expérience au profit des doctorants actuels qui ne bénéficient pas de retours d'expérience relatifs aux soutenances de thèse, aux procédures de qualification CNU ou encore, aux auditions devant les comités de sélection. Ce constat paraît d'autant plus regrettable que les dimensions

réduites du Cra constituent un cadre privilégié pour un encadrement et un accompagnement effectués au plus près des attentes des doctorants.

Faute de demande en ce sens, le Cra n'accueille pas des enseignants-chercheurs d'universités étrangères, bien qu'il s'estime en capacité de le faire et qu'il anime un réseau international, en tous points exceptionnel, depuis 1978 (le même constat vaut, au demeurant, pour l'accueil des doctorants étrangers).

### *3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Un membre du Cra est associé à un projet ANR pluridisciplinaire (Decomap) porté par des chercheurs de l'université d'Avignon, relatif au traitement des données ouvertes produites à l'occasion des procédures de passation des marchés publics. Il a procuré au Cra les moyens de financer le contrat d'un ingénieur d'études pour une période de six mois.

Le Cra annonce son intention de présenter sa candidature à des appels à projet « blancs » émanant d'Aix-Marseille université (notamment, un projet relatif à l'étude des « tiers-lieux »).

#### Points faibles et risques liés au contexte

Alors que l'unité dispose des compétences scientifiques nécessaires, les candidatures du Cra — seul ou associé à d'autres unités — à des appels à projets compétitifs demeurent, pour l'heure, ponctuelles (le dépôt envisagé d'un projet Amidex n'a finalement pas eu lieu). Elles ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une stratégie qui pourrait être développée et permettrait à l'unité de rayonner au-delà de son environnement de recherche immédiat.

### *4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Sans objet

#### Points faibles et risques liés au contexte

Sans objet

## DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

### Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique de l'unité constitue un atout primordial pour sa notoriété. Pour l'essentiel de nature individuelle, elle est régulière, abondante, et de grande qualité. Elle est diffusée par des éditeurs de premier rang et demeure équitablement répartie entre les enseignants-chercheurs. Elle gagnerait en rayonnement par un volume plus important de publications en langues étrangères.

Au-delà du colloque européen annuel, la production collective n'est pas visible. Les chercheurs de l'unité ne sont pas formellement sensibilisés aux impératifs de l'intégrité scientifique.

### *1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

La qualité, alliée à la quantité, de la production scientifique des membres du Cra constitue l'atout majeur de l'unité. Cette production emprunte à l'ensemble des modalités de diffusion de la recherche en droit : monographies et manuels (une vingtaine), directions d'ouvrages (5), chapitres d'ouvrages collectifs et fascicules encyclopédiques (43), participation à des colloques et actes de colloques (58), articles publiés par des revues à comité de lecture et chroniques (55), notes de jurisprudence (150). La production scientifique,

d'orientation généraliste, explore et revisite les grands thèmes disciplinaires du droit administratif, spécifiquement le droit des contrats et des décisions, le droit des biens, de la fonction publique, du sport etc. Le Cra coordonne une collection (la collection « Cra ») aux presses universitaires d'Aix-Marseille, ce qui confère à l'unité d'évidentes facilités pour la publication des actes des colloques qu'elle organise. Il convient en outre de souligner le succès annuel du colloque européen d'administration publique et son ancrage acquis de longue date dans le paysage de la recherche en droit administratif.

#### Points faibles et risques liés au contexte

La publication en langue étrangère, notamment en anglais, pourrait être accrue en particulier dans le cadre de l'axe « Droit administratif comparé et global », afin de maintenir et de développer le rayonnement international de l'unité. Sur la période évaluée, cinq travaux menés par deux membres de l'unité ont toutefois été publiés en langue anglaise, par des éditeurs renommés (Oxford University Press), mais aucun ne concerne à proprement parler le droit administratif comparé ou global (droit français exposé en langue anglaise).

### *2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Les effectifs réduits de l'unité ne constituent pas un obstacle à la production régulière d'une recherche de grande qualité, assez équitablement répartie entre les onze membres du Cra (à l'exception de deux enseignants-chercheurs qui se sont marginalisés de leur propre fait).

Le colloque annuel d'administration publique réunit quatre à cinq chercheurs de l'unité. Sur la période évaluée, quatre ouvrages ont été publiés dans ce cadre : la « dématérialisation des procédures administratives », 2017 ; « Citoyen-Administration », 2018 ; « La citoyenneté administrative », 2020 ; « Les modes alternatifs de règlement des litiges administratifs », 2021 ». Des projets opportuns sont annoncés (« la puissance publique face au terrorisme » pour 2023 ; « le droit transnational du sport » pour 2024).

Les doctorants disposent de la possibilité de participer à la production scientifique : notes de jurisprudence à la revue *AJDA* ; annonce de l'organisation prochaine d'un colloque (« Les divergences au sein de la juridiction administrative ») ; création à venir d'un bulletin semestriel des décisions (annotées par les doctorants) des juridictions administratives marseillaises.

#### Points faibles et risques liés au contexte

Mis à part le colloque européen annuel, la production issue de la recherche collective n'est — pour l'heure — pas suffisamment visible, alors qu'elle pourrait constituer un facteur majeur de reconnaissance et de rayonnement de l'unité elle-même. L'unité annonce toutefois l'organisation prochaine d'un colloque (« Les tiers-lieux saisis par le droit ») procédant d'une démarche collective et pluridisciplinaire.

Au-delà du thème relatif au « droit administratif comparé », celui du « droit administratif global », composante de l'intitulé de l'axe 1, apparaît artificiel. Il peine à mobiliser les chercheurs du Cra et ne correspond pas au contenu de la production scientifique.

### *3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cra mène ses activités en adéquation totale avec les règles et les valeurs garantissant l'intégrité et la rigueur de la production scientifique d'une recherche en science juridique (travaux signés par leurs véritables auteurs, double signature si l'œuvre est collective, publications dans des revues à comité de lecture). L'unité s'efforce de déployer en son sein la politique de science ouverte en organisant des ateliers de formation auprès de ses membres.

#### Points faibles et risques liés au contexte

En dépit de la politique de science ouverte qu'entend assumer le Cra, on peut déplorer le manque de généralisation de cette pratique de dépôt des travaux sur Hal ou un format librement accessible. Surtout, l'unité (elle pourrait être assistée sur ce sujet par l'école doctorale, la faculté de droit, ou bien par Amu) ne développe pas de modalités particulières de formation et d'alerte de ses membres, enseignants-chercheurs comme doctorants, sur les exigences de l'intégrité scientifique.

## DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

### Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'unité entretient des interactions avec la société par la formation (un diplôme d'université en formation continue), la recherche (financement de thèse par un partenariat industriel) et la participation de praticiens du droit aux manifestations et formations qu'elle assure.

L'ouverture du Cra vers la société et le grand public apparaît néanmoins formellement limitée, alors que l'unité bénéficie d'une localisation — l'une des plus grandes métropoles de France avec une forte tradition d'activité dans le domaine du droit — *a priori* propice au développement de riches interactions.

### 1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non-académiques.

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Les interactions non académiques de l'unité sont, au cours de la période évaluée, portées par deux éléments mis en évidence par l'unité. D'une part, un partenariat a été conclu avec un partenaire industriel (l'institut Vedecom) permettant le financement, sur une période de trois années, d'une thèse de doctorat (« le véhicule autonome et le droit administratif ») et procurant à l'unité des recettes d'un montant de 45 000 Euros. D'autre part, le diplôme d'université « management des marchés publics », ouvert en formation continue à destination des agents de la fonction publique territoriale, permet à l'unité de nouer des liens étroits et récurrents avec les institutions publiques locales.

Par ailleurs, des praticiens du droit administratif (magistrats, agents territoriaux, avocats) prennent part aux manifestations organisées par le Cra. D'anciens doctorants du Cra ont intégré des institutions et collectivités locales, permettant à l'unité de constituer un réseau informel très précieux.

Enfin, deux conventions-cadre de partenariat sont en voie de formalisation avec les juridictions administratives marseillaises et le barreau (avec lequel est organisée une journée d'étude annuelle).

#### Points faibles et risques liés au contexte

La densité des relations entretenues par le Cra avec son environnement socio-économique apparaît affaiblie depuis le rapport d'évaluation de 2017, alors que l'unité est immergée dans un contexte économique, social, géographique, institutionnel, juridictionnel et culturel (Métropole d'Aix-Marseille) *a priori* propice au développement de ce type d'interactions. Des relations avec le tribunal administratif et la cour administrative d'appel pourraient par exemple être formalisées.

En outre, ces relations n'ont pas permis une croissance significative des thèses financées, notamment par le dispositif Cifre.

### 2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Sans objet

#### Points faibles et risques liés au contexte

Sans objet

### 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Quatre membres du Cra ont participé à « la nuit du droit », manifestation destinée au grand public, organisée conjointement par la Faculté de droit et la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

## Points faibles et risques liés au contexte

L'ouverture de l'unité vers le grand public apparaît des plus limitées. Ses dimensions modestes contribuent à l'expliquer, mais ne constituent pas un obstacle dirimant à un surcroît d'interaction avec la société, ce qui contribuerait à obvier au risque d'isolement auquel le Cra est confronté.

## C — RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### *Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité*

Le comité d'évaluation formule trois recommandations :

- Il s'agirait, d'abord, de consolider le nombre d'enseignants-chercheurs, *a minima* au niveau d'effectifs du précédent contrat (12).
- Il importerait, ensuite, d'organiser des modalités institutionnalisées d'accompagnement des doctorants et de formation par la recherche.
- Il serait intéressant, enfin, de formaliser la vie collective de laboratoire par la révision du règlement intérieur, ainsi que l'organisation de rencontres et échanges réguliers entre tous les membres de l'unité, y inclus les doctorants et les personnels d'appui à la recherche.

Au-delà, le comité d'évaluation encourage la perspective d'un regroupement, au sein d'une même unité de recherche, des enseignants-chercheurs spécialisés en droit administratif et droit public interne (à l'exception des constitutionnalistes, rattachés à l'UMR DICE) aujourd'hui disséminés parmi plusieurs unités de recherche rattachées à la Faculté de droit.

### *Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité*

La mise en place d'interactions scientifiques avec d'autres unités, dans le champ juridique (Fédération de recherche) et au-delà (Amu), devrait constituer une stratégie prioritaire pour le Cra, car l'unité apparaît aujourd'hui isolée de ce point de vue. Son identité mono-disciplinaire et ses effectifs très réduits y contribuent évidemment. Le Cra pourrait accroître ses interactions en prenant appui sur la « diaspora » des enseignants-chercheurs en droit administratif, disséminés parmi les autres unités de recherche de la Faculté de droit. Une participation à l'un des instituts thématiques créés par Amu pourrait être envisagée.

Le comité d'évaluation encourage le Cra à s'engager (sans nécessairement renier son orientation généraliste) vers l'exploration de nouveaux objets (« la métropolisation » et « les nouvelles modalités de l'action publique »). À défaut de ressources humaines suffisantes, l'investissement de ces nouvelles thématiques par l'unité pourrait être facilité par le rattachement au Cra d'une chaire de professeur junior, dont le titulaire serait — statutairement au moins — très investi dans les activités de recherche. Le comité d'évaluation est néanmoins conscient qu'une telle option n'est pas sans susciter un certain nombre de questions, tenant au principe même de cette nouvelle voie de recrutement dans le corps des professeurs des universités.

Le Cra pourrait s'appuyer sur son réseau international pour accroître le nombre de doctorants et de professeurs invités.

### *Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique*

La production scientifique collégiale ou collective est peu perceptible. Elle devrait être favorisée par des projets ou programmes de recherche, susceptibles de fédérer, sur un rythme quinquennal par exemple, la quasi-totalité des membres du Cra.

La légitimité du Cra dans l'étude du droit administratif comparé et global mériterait d'être renforcée — au-delà de la publication de l'annuaire — par un surcroît de publications (en langues étrangères notamment) et d'événements (colloques, conférences, professeurs invités) correspondant à ce thème.

Des actions d'information et de sensibilisation à l'intégrité scientifique pourraient être mises en œuvre à destination des doctorants, ainsi que des enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches.

### *Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société*

Afin de prévenir le risque d'isolement, l'unité gagnerait à une ouverture plus large vers le grand public (conférences-débats organisées par des membres de l'unité, par des chercheurs invités). Une formalisation de

l'ouverture vers le champ institutionnel local (collectivités territoriales, juridictions, ordres professionnels, grands services publics locaux, Grand port maritime de Marseille etc.) paraît également souhaitable.

## DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE :

**Début :** 22 novembre 2022 à 8 h 20

**Fin :** 22 novembre 2022 à 16 h 30

**Entretiens réalisés : en distanciel**

## PROGRAMME DES ENTRETIENS

**Hcéres — Planning entretiens du Centre de Recherches Administratives (Aix-Marseille Université) en distanciel  
par visioconférence  
Mardi 22 novembre 2022**

**8 h 20 – 9 h :** Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique :

**9 h – 9 h 30 1<sup>ère</sup> Séquence — 30 minutes**

Entretien à huis-clos avec le directeur du Cra, Monsieur le professeur Frédéric Lombard :

**9 h 35 – 10 h 20 2<sup>ème</sup> Séquence — 45 minutes**

Entretien à huis-clos avec la représentante des tutelles : Madame Ariel Mendez :

**10 h 20 – 10 h 30 Pause**

**10 h 30 – 11 h 30 3<sup>ème</sup> Séquence — 60 minutes — 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses**

Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés :

**13 h – 13 h 30 4<sup>ème</sup> Séquence — 30 minutes**

Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

**13 h 30 – 14 h 5<sup>ème</sup> Séquence — 30 minutes**

Entretien à huis-clos avec les doctorants et les post-doctorants.

L'un des participants à la réunion, désigné comme représentant, peut présenter la vision que les doctorants ont de leur unité, les points d'appréciation positifs, les points à améliorer :

**14 h – 14 h 30 6<sup>ème</sup> Séquence — 30 minutes**

Entretien à huis-clos avec les personnels d'appui à la recherche (PAR)

**14 h 30 – 14 h 45 Pause**

**14 h 45 – 15 h 15 7<sup>ème</sup> Séquence — 30 minutes**

Entretien final à huis-clos avec la direction :

**15 h 30 – 16 h 30** Entretien à huis-clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique :

**16 h 30** Fin des entretiens

## POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 02 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Le Président de l'université

au

Département d'Évaluation de la recherche -  
Hcéres

Objet : Observations de l'unité relatives au  
rapport d'évaluation des experts Hcéres  
N/Réf. : VPR/LS/AMS/CM – 23-06

Dossier suivi par : Cécile Merle  
Tél : 04 13 94 95 90  
[cecile.merle@univ-amu.fr](mailto:cecile.merle@univ-amu.fr)

Vos réf :  
DER-PUR230023049 - CRA - Centre de recherches administratives

Marseille, le samedi 4 mars 2023

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre mail du 27/01/2023 dans lequel vous me communiquiez le rapport d'évaluation Hcéres de l'Unité de Recherche CRA - Centre de recherches administratives.

Comme demandé dans ledit mail, je vous indique qu'Aix-Marseille Université n'a pas d'observation à formuler.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



**Eric BERTON**



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

